Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Indemnité suite congés au chômage

Par Clovis

Bonjour, mon allocation chomage risque t elle de diminuer si je pose des jours de vacances ? Merci
Exemple si je touche 2000 euros au chômage et si je pose 15 jours mon indemnité change ? Merci

---
Par ESP

Bonjour
Si vous êtes au chômage, ce ne sont pas des congés, mais une absence.
A LIRE
[url=https://www.pole-emploi.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocati/allocations-et-aides--les-repons/allocations--attention-aux-idees/faut-il-declarer-ses-conges-a-po.html]https://www.pole-emploi.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocati/allocations-et-aides--les-repons/allocations--attention-aux-idees/faut-il-declarer-ses-conges-a-po.html[/url]

Par AGeorges

Bonjour Clovis,

Q1: OUI, mais seulement si vous dépassez les 5 semaines légales de CP,

Q2: NON, ce n'est que 15 jours, donc moins de 5x7=35

Et il FAUT les déclarer, comme quand vous posez des CP en entreprise.